

Dans les années 1990, deux événements marquèrent les politiques japonaises de reproduction. En 1996, la loi relative à la protection eugénique (Yûseihogohô) fut modifiée et devint la loi relative à la protection du corps maternel (Botaihogohô). La réforme fut suivie de procès mettant en cause la responsabilité de l'État du fait des opérations de stérilisation forcées (16.500 cas recensés depuis 1949), à l'issue desquels l'État fut condamné à des dommages-intérêts. Puis, en 1999, le Japon revint sur sa politique d'interdiction des pilules contraceptives, date qui peut paraître tardive comparée à ses homologues au sein des Nations Unies.

Autorisation des pilules, suppression de l'autorisation d'avorter pour des raisons eugéniques ; telles furent les tendances des années 1990 en matière de politiques de reproduction, dont la cohérence idéologique peut paraître douteuse et reste à établir. Deux angles seront recourus à cette fin : les mouvements féministes dont les revendications constituent une piste incontournable de réflexion ; la politique nataliste, qui, depuis 1990, occupa progressivement une place centrale dans l'agenda politique, trouvant un point d'appui important auprès des études de genre.

La présente contribution aura pour objectif d'explicitier l'apport des études de genre dans ces mesures relatives à la reproduction, dont la clé semble se situer au niveau de l'articulation du concept de genre avec les revendications féministes d'une part, et la politique nataliste d'autre part. La liberté décisionnelle (*jikokettei*) de la femme dans la reproduction - concept consacré en 1994 lors de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement tenue à Caire - semble séduire le plus grand nombre et posera, à son tour, la question du rôle de l'homme dans la reproduction.